

Modalités pour la réservation d'un séjour à l'Île aux Basques

Dépôt et mode de réservation

1. Le montant attendu pour le dépôt est de 48 \$ par personne, ce qui représente le coût total du séjour, mais n'inclut pas le transport par bateau; également, les participants doivent être membres en règle du COQ.
2. Concernant le chalet *Rex-Meredith* qui est conçu pour abriter quatre personnes et qui est muni de deux lits doubles, les gens doivent s'entendre pour dormir deux par deux afin de maximiser le nombre de participants à cette activité.
3. Le dépôt doit être fait au moyen d'un chèque au nom de la personne responsable et ne doit pas être postdaté.
4. Toute réservation doit se faire par téléphone à compter de la date inscrite dans le *Bulletin* ornithologique, sur la base de « premier arrivé, premier servi », mais elle ne sera officialisée qu'à partir du moment où le dépôt aura réellement été reçu.
5. La priorité de réservation de chacun prévaudra pour ce qui est de l'endroit d'hébergement désiré, à la condition de respecter les modalités du point deux (Chalet Rex-Meredith).

Transport

6. Si la traversée se fait en plusieurs étapes, le premier groupe arrivé sur l'île est le premier groupe à sortir au moment du retour, à moins d'entente entre les gens.
7. Le coût du transport peut être sujet à augmentation sans préavis et est payable en espèces à la personne responsable qui en fera la collecte pendant le séjour.

Annulation

8. Votre dépôt sera remboursé si l'annulation est reçue plus de quatorze jours avant la date de début du séjour. Dans tous les autres cas, aucune possibilité de remboursement du dépôt n'est prévue. Si toutefois un participant annulait à l'intérieur des ces quatorze jours, le montant du dépôt sera versé au profit de la Société Provancher.

Pour toutes questions concernant ces modalités, vous pouvez communiquer avec la personne responsable.